

Toulouse, le 10 avril 2020

Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
Maire de Toulouse

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Références à rappeler : JLM/CA/D-20 009 826-eb1



Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la crise du coronavirus frappe de plein fouet les commerçants et artisans, ayant entraîné leur fermeture obligatoire depuis le 16 mars dernier.

Dans ce contexte économique difficile, alors que les restrictions relatives au nécessaire confinement paralysent désormais les commerces de proximité, les mesures prises par le Gouvernement semblent inadaptées.

En effet, les petits commerçants représentent à eux seuls plus d'un million d'emplois, sans compter la sous-traitance et les fournisseurs. Ils produisent pas moins de 70 milliards de chiffre d'affaires, 8 % du PIB et comptent 220 000 entreprises. Rien que sur le département de la Haute-Garonne, ces commerces représentent 8000 entreprises et 22 216 emplois.

Aussi, afin d'éviter que cette crise sanitaire ne se transforme en une catastrophe économique, je vous demanderais donc d'examiner avec attention la possibilité de suspendre les loyers pour les commerces qui exploitent leur établissement en vertu d'un bail commercial sur la base juridique de la notion de force majeure qui, bien qu'aléatoire et examinée au cas par cas, semble être la seule source de droit pouvant être évoquée.

Pour motiver cette suspension, le principe d'exception d'inexécution pourrait également être mis en avant puisqu'il prévoit l'inexécution totale ou partielle des obligations d'un contrat, dès lors que le cocontractant ne respecte pas ses engagements.

Egalement, je vous saurais gré de prévoir une indemnisation des commerçants indépendants sous les mêmes conditions que celles des salariés puisqu'à ce jour, ils sont les seuls à être écartés d'un dispositif assurant le maintien des revenus durant le confinement.

.../...

6, rue René Leduc B.P. 35 821 - 31505 Toulouse cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01 - www.toulouse-metropole.fr

Aussi, à la suite de vos récentes annonces indiquant une amélioration du fonds de solidarité destiné à soutenir les TPE, j'ai noté que vous envisagiez d'y intégrer la prise en charge des loyers. Cette mesure me paraît effectivement indispensable pour la survie des TPE menacées.

Par ailleurs, il serait nécessaire également de permettre une annulation et non un report des taxes et des charges pour ces petites entreprises.

En effet, le report autorisé des charges par le Gouvernement n'est pas une solution pérenne car il s'agit simplement d'un report de ces problématiques. Les dettes accumulées tout au long de la période d'inactivité devront être payées, in fine, par les entreprises alors qu'elles n'ont pas d'activité et n'en portent pas la responsabilité. Je crains que ce report pousse de très nombreux commerces à la faillite et à la mise au chômage de milliers de travailleurs.

Enfin, il me semble indispensable que vous puissiez raccourcir les délais d'indemnisation du chômage partiel car, à ce jour, la procédure mise en place est beaucoup trop lourde et trop longue.

Pour obtenir l'indemnisation du chômage partiel, l'entreprise doit d'abord avancer les salaires, puis faire une déclaration à la DIRRECTE, et attendre le remboursement. Bien qu'un grand nombre d'entre elles ont respecté ce parcours, elles seront, à terme, dans l'incapacité d'avancer les salaires de leurs salariés. C'est pourquoi il serait préférable que le chef d'entreprise fasse une déclaration anticipée mensuelle et bénéficie d'un paiement par l'Etat avant la fin de chaque mois.

Soyez assuré de mon total engagement en soutien aux commerçants et artisans car pour bon nombre d'entre eux, je suis conscient de ce qui se joue et des conséquences économiques qui découlent de cette situation. L'ensemble des mesures prises doivent répondre à l'engagement fort, attendu et sollicité, en vue de maintenir la survie de ces commerces.

Aussi, je suis pleinement mobilisé, à chaque instant, et je me consacre à la gestion municipale et métropolitaine des conséquences de cette crise, tant pour protéger la population que pour soutenir l'économie de notre territoire dans la limite des attributions.

En vous remerciant par avance de l'examen bienveillant que vous porterez à ma démarche,

je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Amitiés . Merci de ton attention !

Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC